



LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS DU SEMOCTOM

2010-2014



De quoi s'agit-il ?

→ La prévention est l'ensemble des mesures et des actions visant à réduire les impacts des déchets sur l'environnement soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).

Les objectifs de la prévention sont :

↳ **la diminution des quantités de déchets produits** par les ménages et les entreprises,

↳ **la diminution de la nocivité des déchets** (ce qui peut intervenir au niveau de la conception du produit et/ou de l'orientation envers l'utilisation de produits moins dangereux)

Le SEMOCTOM a signé le **20 août 2010** un accord cadre d'une durée de **5 ans** (2014) pour la mise en œuvre d'un **Programme Local de Prévention des Déchets**. Ce programme vise à mettre en place des actions spécifiques permettant de réduire de 7% les ordures ménagères et assimilées (addition ordures ménagères et matériaux à recycler) produites sur le territoire du SEMOCTOM.

UN PROGRAMME ELABORÉ EN 4 ÉTAPES...

DIAGNOSTIC
DU TERRITOIRE

1

MOBILISATION DES
ACTEURS LOCAUX

2

ELABORATION DU
PROGRAMME
D' ACTIONS

3

MISE EN OEUVRE
ET SUIVI DU
PROGRAMME
D' ACTIONS

4

ANNEE 2010/2011

ANNEES 2011/2014

...COMPRENANT 5 THÉMATIQUES OBLIGATOIRES

Sensibilisation des
Publics

Actions d'évitement
de la production de
déchets

Actions
emblématiques
nationales

Actions
éco-exemplaires

Actions de
prévention
quantitative et
qualitative des
déchets des
professionnels

Exemple d'actions :

26 kg/hab/an* en faisant des achats écoresponsables en
allongeant la durée de vie des appareils (réparation, réemploi)

Exemple d'actions :

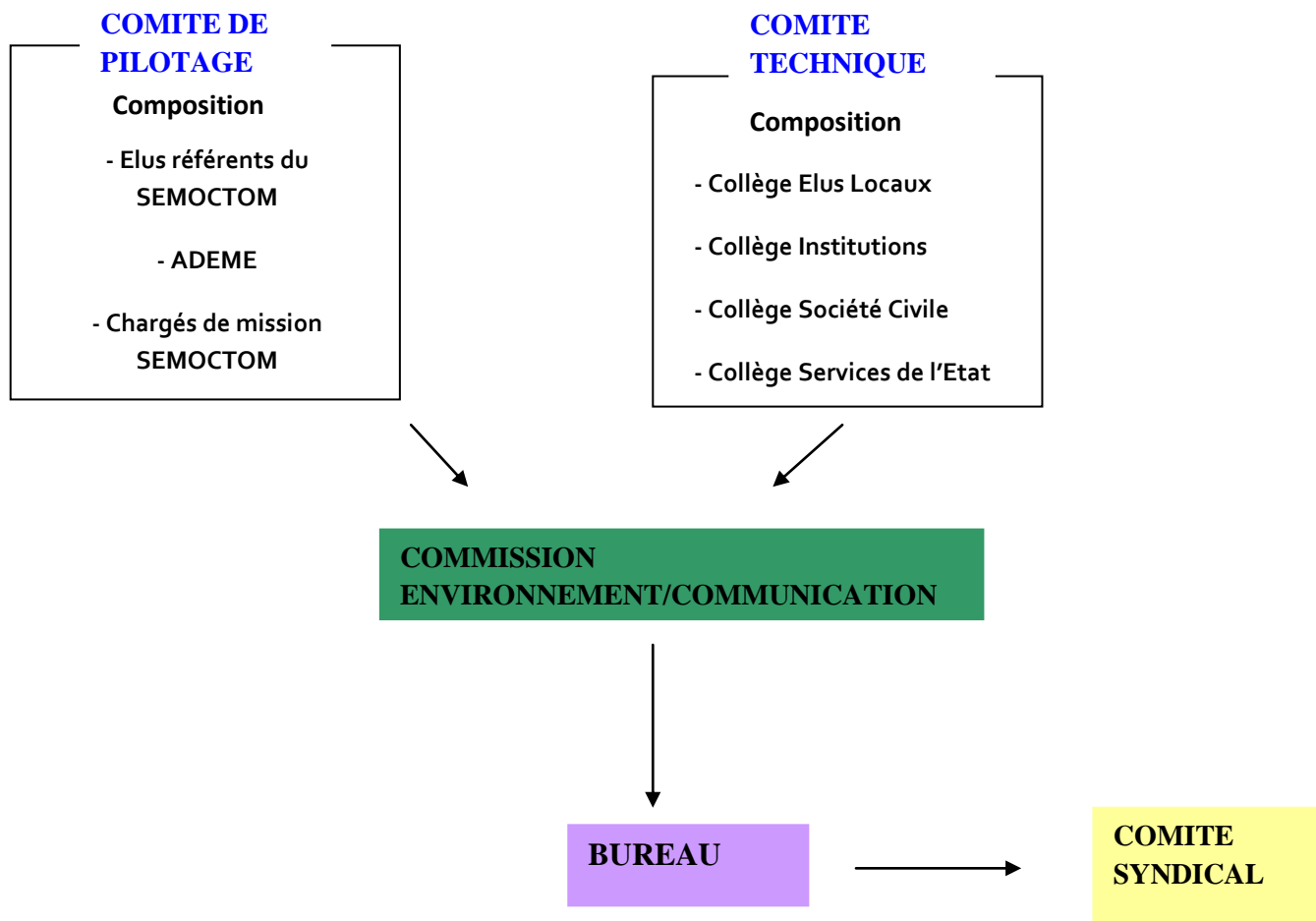
40 kg/hab/an en compostant ses déchets
35 kg/an/foyer en utilisant un « Stop-Pub »
2 kg/hab/an en utilisant un cabas de caisse

Application des principes de prévention des déchets par le
SEMOCTOM dans ses propres services et en accompagnant les
initiatives du territoire (festivals, animations locales...)

Accompagnement des entreprises dans la gestion de leurs
déchets (diagnostic, aide à l'équipement en composteurs,
formation des salariés...)

* Source ADEME

...ET SUIVI LOCALEMENT PAR :



METHODOLOGIE ADOPTEE PAR LE SEMOCTOM POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION

L'année de référence fixée avec l'ADEME le 21 septembre 2010, est 2009. A cette date, les OMA représentaient **32 717 tonnes** pour une population de 91 865 habitants soit **356 kg/habitant** (objectif 2014 : 331 kg/habitant).

A la signature du Programme Local de prévention des déchets, le SEMOCTOM a opté pour une organisation reprenant les thématiques de l'ADEME. Un Comité Technique basé sur le volontariat (acteurs privés, publics, institutionnels) a été réparti en 3 ateliers :

Atelier N° 1	Actions éco-exemplaires et actions emblématiques nationales
Atelier N° 2	Sensibilisation des publics à la Prévention des déchets et actions d'évitement de la production des déchets
Atelier N° 3	Actions de prévention quantitative et/ou qualitative des déchets des entreprises

Des entreprises du territoire ont été informées de la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets et sollicitées pour y participer.

Un « appel à candidature » a été lancé lors des réunions publiques (une dizaine) permettant de trouver de nouveaux interlocuteurs.

Un diagnostic du territoire a été réalisé avant l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets qui se décline en 14 actions.